

# Qu'est-ce qu'un frais professionnel au sens de la législation luxembourgeoise ?

## Réponse courte

Un **frais professionnel**, au sens de la législation luxembourgeoise, est une dépense engagée par un salarié dans l'**intérêt exclusif de l'employeur**, à l'occasion ou pour l'exercice de son activité professionnelle. Cette dépense doit être distincte de la rémunération, **justifiée, nécessaire**, directement liée à l'activité professionnelle et ne pas constituer un avantage en nature.

Pour être reconnu comme tel, le frais professionnel doit être **prouvé par des justificatifs**, engagé dans le cadre d'une mission ou d'une situation professionnelle prévue, et ne pas avoir de caractère personnel ou mixte, sauf si la part professionnelle est clairement identifiable. Les frais professionnels sont **exclus de l'assiette des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu**, sous réserve du respect des conditions légales et de l'**égalité de traitement** (art. L.121-6) entre salariés.

## Définition

Un **frais professionnel**, selon le droit luxembourgeois, est une dépense engagée par un salarié ou assimilé dans l'**intérêt exclusif de l'employeur**, à l'occasion ou pour l'exercice de son **activité professionnelle**. Cette dépense doit être distincte de la rémunération et ne constitue pas un **avantage en nature**. Les frais professionnels sont remboursables à condition d'être justifiés, nécessaires et directement liés à l'activité professionnelle.

Ils sont exclus de l'**assiette des cotisations sociales** et de l'**impôt sur le revenu**, sous réserve du respect des conditions fixées par la législation et la jurisprudence. La notion de frais professionnel implique également le respect du principe d'**égalité de traitement** entre salariés placés dans des situations comparables.

## Conditions d'exercice

Le tableau suivant récapitule les conditions cumulatives de qualification en frais professionnel :

Condition	Exigence
Intérêt de l'employeur	Dépense engagée dans l'intérêt direct et exclusif de l'employeur
Nécessité	Indispensable à l'exercice de l'activité professionnelle
Justification	Pièces probantes (factures, tickets, notes de frais)
Caractère professionnel	Exclusion des dépenses personnelles ou mixtes sans part identifiable
Cadre d'engagement	Mission, déplacement, achat de matériel ou usage de l'entreprise
Traçabilité	Conservation des justificatifs et validation humaine

## Modalités pratiques

Le tableau ci-dessous présente les modalités de remboursement des frais professionnels :

Modalité	Description
Remboursement au réel	Paiement sur justificatifs originaux du montant exact engagé
Remboursement forfaitaire	Montants plafonnés selon barème ou accord interne validé par l'ACD
Frais de déplacement	Transport, hébergement, repas professionnels
Frais de télétravail	Selon conditions spécifiques et accord interne
Bulletin de salaire	Identification distincte, hors rémunération brute
Conservation	Justificatifs archivés pendant 10 ans (obligation fiscale et sociale)

## Pratiques et recommandations

Il est recommandé de formaliser une **politique interne** de gestion des frais professionnels, précisant les **catégories de dépenses remboursables**, les plafonds, les modalités de **justification** et les procédures de validation. L'**égalité de traitement** entre salariés doit être assurée pour éviter toute discrimination.

Toute dépense non justifiée ou manifestement excessive peut être **requalifiée en avantage en nature**, soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Les employeurs doivent s'assurer de la conformité des remboursements avec les instructions de l'**Administration des contributions directes** et de l'**Inspection générale de la sécurité sociale**.

La **traçabilité des remboursements** et l'encadrement humain des processus sont essentiels pour garantir la conformité et la transparence.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <a href="#">L.221-1</a> Code du travail	Rémunération et distinction avec les frais professionnels
Art. <a href="#">L.121-6</a> Code du travail	Égalité de traitement entre salariés
Art. <a href="#">L.251-1</a> Code du travail	Principe de non-discrimination
Loi modifiée du 4 décembre 1967 (LIR)	Traitement fiscal (art. 105) et circulaires ACD
Circulaire LIR n° 104/2 du 29 mai 2017	Distinction frais professionnels / avantages en nature
Code de la sécurité sociale	Exclusion de l'assiette des cotisations

Vérifiez systématiquement la nature, la justification et la proportionnalité des frais professionnels remboursés afin d'éviter toute requalification fiscale ou sociale lors d'un contrôle. Assurez-vous également de la conservation des justificatifs et du respect de l'égalité de traitement.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.